

PRÉSENTATION DE DISPOSITIF

EN CAS DE DIFFICULTÉ, À QUI S'ADRESSER ?

La Caisse d'Allocations Familiales CAF

Acteur majeur de la politique familiale, la CAF aide les familles dans leur vie quotidienne – éducation, accueil des enfants, logement, loisirs. Elle assure également le versement des minima sociaux pour les plus démunis

Plus d'information <http://www.caf.fr/>

Centre Communal d'Action Social CCAS

Acteur majeur de la politique sociale municipale, le CCAS est un établissement public communal, régi par le Code de l'Action Sociale et des Familles. À Metz il intervient principalement en direction des personnes en grande difficulté et des seniors. Le CCAS œuvre au quotidien auprès d'un public nombreux, touchant les habitants de tous les quartiers, de toutes conditions et d'horizons divers. Face aux réalités de la société et soucieux de l'essor de la cité, il accomplit ses missions pour répondre mieux encore aux nouveaux besoins des habitants dans le cadre d'une politique fondée sur la solidarité et conduite en cohérence avec la volonté municipale du « bien vivre ensemble ». Le public messin y est conseillé, orienté ou directement pris en charge par des professionnels qualifiés. Le CCAS est le gestionnaire direct de services d'aide et d'accompagnement à la population, de foyers-logements pour personnes âgées et apporte également son soutien actif à de nombreuses associations locales.

Renseignez-vous auprès de la mairie dont vous dépendez.

À Metz, plus d'information https://metz.fr/engager-entraider/action_sociale/ccas.php

L'Assistant Social AS

L'assistant social aide et soutient les personnes qui rencontrent des difficultés sociales très diverses (demande de logement, manque de revenus, violences conjugales, enfants en danger...). Il accompagne ces personnes tout au long de leurs démarches : il est là pour évaluer la situation qui lui est présentée, les informer des différentes aides dont elles peuvent bénéficier pour résoudre certains problèmes de la vie quotidienne concernant le logement, le travail, etc. Son principal objectif est de fournir une aide sur mesure aux personnes en fonction de leurs difficultés. Lors d'entretiens (dans le cadre de permanences ou de visites à domicile), l'assistant social informe les personnes rencontrées sur leurs droits et la façon d'y accéder. Il conseille, oriente les familles vers des lieux où elles pourront être prises en charge selon leurs besoins. Elle peut également aider à remplir des dossiers, à comprendre certaines situations pour mieux y faire face. Le plus souvent, l'assistant social travaille en lien avec d'autres professionnels : médecins, magistrats, éducateurs, services administratifs des mairies...

Où les trouver ?

Ses domaines d'intervention sont très divers : municipalité, conseil départemental, Aide Sociale à l'Enfance (ASE), hôpital, établissement scolaire, entreprise, association... Si on se retrouve confronté à une situation sociale difficile, il est important de savoir qu'il est tout à fait possible de s'adresser directement à la mairie de sa ville pour prendre rendez-vous avec une assistante sociale. Ce rendez-vous est gratuit.

Plus d'information : https://www.moselle.fr/jcms/pl_10259/fr/les-centres-moselle-solidarites-

[cms](http://www.filsantejeunes.com/assistante-sociale-5969)

<http://www.filsantejeunes.com/assistante-sociale-5969>

Le Centre Médico Social CMS

Un centre médico-social est à la fois un lieu et un service du Conseil départemental. Il regroupe des professionnels de plusieurs métiers : assistantes sociales, éducateurs, médecins, puéricultrices, sages-femmes... Cette équipe propose un accueil gratuit et adapté à chaque situation, des consultations médicales ou encore un soutien social pour faire face aux difficultés

Liste des centres en Moselle : https://www.moselle.fr/jcms/pl_10259/fr/les-centres-moselle-solidarites-cms

L'Éducateur de rue

Formés à la rencontre sur le terrain, les éducateurs de rue tissent une relation avec les jeunes pour leur apporter des repères sociaux d'intégration.

Les travailleurs de rue sont amenés à fréquenter tous les espaces non institutionnalisés. Il tente de développer une présence signifiante dans la durée au sein de l'espace public. Le but de cette activité est, dans un premier temps, de devenir un passant régulier dans le quartier afin d'établir des contacts avec les habitants, des jeunes en situation de marginalité avancée. Ils sont salariés d'une collectivité locale ou d'une association de prévention.

Plus d'information

<http://annuaire.action-sociale.org/etablisements/protection-de-l-enfance/club-equipe-de-prevention-286/rqn-lorraine.html#moselle>

La Mission Locale

La mission locale est un espace d'intervention au service des jeunes. Chaque jeune accueilli bénéficie d'un suivi personnalisé dans le cadre de ses démarches. Les structures d'accueil doivent apporter des réponses aux questions d'emploi, de formation mais aussi sur le logement ou la santé. Elle assure des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement pour aider les jeunes de 16 à 25 ans à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion sociale et professionnelle.

Plus d'information <http://www.amilor.fr/>

Les Associations humanitaires et caritatives

Les associations du secteur de l'action humanitaire et caritative se consacrent à l'aide aux populations les plus démunies. Elles s'intéressent aux situations individuelles ou collectives de détresse. Selon leur objet associatif, ces structures s'adressent à toutes les personnes en difficultés (drogues et addictions, exclusion sociale, SDF, migrants, fin de vie, malades, victimes de maltraitance, de catastrophes et de guerres, pays en voie de développement). Le contenu militant du projet associatif est souvent marqué par des valeurs, quelques fois religieuses, le plus souvent en relation avec la solidarité, la défense du principe d'humanité, le sentiment altruisme et la générosité. Ce secteur comprend également toutes les associations humanitaires qui revendiquent une dimension internationale dans leurs projets (ONG).

Plus d'information

<http://association1901.fr/blog/finances-association-loi-1901/le-secteur-de-laction-humanitaire-et-caritative/>

<http://solidarites.info/liste-ong-humanitaires.php>